



COMMUNE DE SAINT-YORRE

ANNÉE SCOLAIRE 2024 – 2025

DÉROGATION SCOLAIRE

Décret n° 86-425 du 12 mars 1986 modifié
relatif à la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques

A remplir par les familles désireuses d'inscrire leur enfant dans une école de Saint-Yorre

Ecole souhaitée : Maternelle

Primaire

NOM DE L'ENFANT :

Date de naissance :

Dernière école fréquentée :

Prénom :

Lieu :

Classe :

Mère/Père	Mère/Père
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Nom de jeune fille :	Nom de jeune fille :
N°..... Rue :	N°..... Rue :
Code postal :	Code postal :
Ville :	Ville :
☎ domicile :	☎ domicile :
☎ portable :	☎ portable :
✉ mail :	✉ mail :
Employeur :	Employeur :
☎ travail :	☎ travail :

FRÈRE(S) ET SŒUR(S) (QUI POURSUIVENT LEUR SCOLARITÉ À SAINT-YORRE)

	Prénom	Date de naissance	Dernière classe fréquentée
1			
2			
3			

MOTIF (pour lequel les parents souhaitent scolariser leur enfant à Saint-Yorre selon l'article R 212-21 du Code de l'éducation)

Obligation professionnelle des père et mère ou tuteurs légaux de l'enfant lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, ou l'une seulement de ces deux prestations

Etat de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés assurés à Saint-Yorre et ne pouvant l'être dans la commune de résidence (joindre un certificat médical)

Frère ou sœur inscrit la même année scolaire dans une école maternelle ou élémentaire de Saint-Yorre

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Date :

Signature des parents

Aucune attestation d'hébergement ne sera acceptée.

Toute fausse déclaration expose l'auteur à des poursuites pénales.

AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE

Commune de :

Avis favorable
Observations éventuelles :

.....
.....

Avis défavorable
Motifs :

.....
.....
.....

Le Maire soussigné certifie que les renseignements fournis ont fait l'objet d'une vérification par la commune.

Date : (Cachet) Signature du Maire

DÉCISION DU MAIRE DE SAINT-YORRE

La commune ACCEPTE l'inscription
1 – L'inscription n'entre pas dans l'un des trois cas dérogatoires et la commune de résidence dispose d'une capacité d'accueil suffisante :

La commune de Saint-Yorre supporte seule la charge financière

2 – L'inscription entre dans l'un des trois cas dérogatoires **ou bien** la commune de résidence ne dispose pas d'une capacité d'accueil suffisante **ou bien** le maire de la commune de résidence donne son accord :

La commune de résidence est tenue de participer aux frais de fonctionnement de l'école

Observations éventuelles :

.....
.....

La commune REFUSE l'inscription

Motifs :

- L'inscription n'entre pas dans l'un des trois cas dérogatoires
- La commune de résidence dispose d'une capacité d'accueil suffisante
- Le maire de la commune de résidence n'a pas donné son accord
- Autres :

.....
.....

Date : (Cachet) Signature du Maire